

Domaine Santé

Filière Nutrition et diététique

Méthodologie de recherche 3

1. Caractéristiques du module

Code : S.DI.SO.3003.F.24

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2025-2026

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☐ 2^{ème} ☒ 3^{ème}

Crédits ECTS : 4

Type : ☒ Module obligatoire ☐ Module optionnel obligatoire ☐ Module facultatif
☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32 al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle : ☒ Module sur 1 semestre ☐ Module sur 2 semestres
☒ Semestre d'automne ☐ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement : ☒ Français ☐ Allemand ☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules ☒ Avoir suivi le/les modules **MR1, MR2** ☐ Pas de prérequis ☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). Compétences relatives aux professions de la santé.
https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf
 LPSan et Ordonnance d'application

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e ☒ Rôle de leader ☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice
☐ Rôle de communicateur-trice ☐ Rôle de promoteur-trice de la santé ☒ Rôle de professionnel-le
☐ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

(Le pronom "elles" utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « Compétences relatives aux professions de la santé »)

- A5 : Elles initient les interventions basées sur les connaissances scientifiques actuelles et guident des individus ou des groupes de population spécifiques à adapter leur comportement alimentaire à leurs besoins individuels ou aux exigences thérapeutiques.
- D2 : Elles mettent en œuvre des mesures d'assurance qualité et de sécurité dans le domaine la nutrition et de diététique, sur la base de concepts et de procédures existants et contribuent à leur perfectionnement.
- F2 : Elles identifient les besoins en recherche dans le domaine de la nutrition et de la diététique, contribuent à la résolution de questions de recherche et, sur la base de leur expérience clinique, contribuent à la transposition efficace de leurs résultats dans le conseil nutritionnel et la pratique thérapeutique.
- G3 : Elles portent un regard réflexif sur leurs activités professionnelles et sur leur rôle de diététicien dans la pratique professionnelle et interprofessionnelle. Elles les enrichissent en échangeant avec d'autres spécialistes et par des activités ciblées de formation continue.

Objectifs généraux d'apprentissage

Unité 1 :

- Déterminer les étapes nécessaires à la réalisation d'une étude : méthodologie et étapes du TBSc
- Concevoir un protocole de recherche pour le Travail de Bachelor
- Analyser de manière critique des articles scientifiques et se positionner sur leur qualité

Unité 2 :

- Interpréter les analyses statistiques descriptives et inférentielles simples et comprendre leur usage.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage

Contenus

Unité 1

- Introduction au travail de bachelor, méthodologie d'une revue de littérature systématique
- Rédaction d'un protocole de recherche
- Recherche de littérature sur les bases de données
- Lecture critique d'articles scientifiques
- Utilisation de grilles d'analyse de la qualité

Unité 2

- Analyses statistiques descriptives dans les articles
- Bases en analyses statistiques inférentielles

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- Cours théoriques et activités en présentiel et à distance
- Lecture d'articles scientifiques et exercices (journal-clubs)
- Ateliers pratiques et exercices
- Travail dirigé

Exigences de fréquentation :

Un taux de présence de 80% est exigé dans ce module. En cas de taux de fréquentation inférieur, l'étudiant-e n'est pas autorisé-e à se présenter à l'examen écrit « Méthodologie de recherche 3 ».

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Unité 1 : Travail écrit dirigé : Rédaction du protocole du travail de Bachelor (coef 1)
- B. Unité 2 : Un examen écrit sur les statistiques (coef 2)

- Période : période de validation du semestre d'automne

La validation du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base de la moyenne calculée à partir des notes locales obtenues aux points A et B ci-dessus en tenant compte des coefficients indiqués.

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module (entre 3.5 et 3.9) au module ☐ Pas de remédiation

- Si le travail dirigé (A) est insuffisant : un complément portant sur les lacunes sera demandé.
- Si l'examen écrit (B) est insuffisant : un nouvel examen écrit sera fait.

Période de remédiation du semestre d'automne selon le calendrier académique (sem 27-28)

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

Selon l'article 37, alinéa 1 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Les exigences et les conditions de réussite font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et par la ou le responsable de module voire par le responsable de filière. »

La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notations de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce dernier cas, l'échec au module est définitif et entraîne l'exclusion de la filière et l'exmatriculation.

Selon l'article 37, alinéa 3 du Règlement d'études des filières Bachelor de la HEdS (juin 2021) « Sur demande écrite dûment motivée de l'étudiant-e, déposée au secrétariat de filière au minimum dans les 30 jours qui précèdent la date de la répétition prévue, un report du délai de répétition du module peut être accordé par la ou le responsable de filière. Un report ne peut être demandé qu'une seule fois pour un module répété. »

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Responsable de module

Responsable du module : Isabelle Carrard

Responsable Unité 1 : Corinne Jotterand Chaparro et Sophie Bucher Della Torre

Responsable Unité 2 : Isabelle Carrard

Enseignants : Se référer au syllabus

Descriptif validé le 7.07.2025 par

Pasqualina Riggillo
Responsable de la filière